



L'Agenda 21 de Sorède **2017-2027**

Pour le développement et la gestion durables de la commune

Nous, sorédiens, élus et habitants, sommes engagés depuis 2008 dans un projet territorial de développement durable. Plébiscitée pour son exemplarité et son engagement, la commune de Sorède a d'ailleurs été la première commune du département des Pyrénées-Orientales à obtenir la labellisation de son Agenda 21 en 2010.

Cet Agenda 21 nous a permis de créer une formidable dynamique de réflexion, de projet, une dynamique partenariale, une dynamique tournée vers et pour l'avenir des sorédiens, une dynamique empreinte des enjeux majeurs sociétaux et environnementaux qui nous préoccupent tous.

Forts de cette expérience et du bilan que nous en faisons, nous avons pris la décision de pour-

suivre notre engagement dans **un deuxième Agenda 21** en 2015, convaincus par la nécessité d'agir et d'aller encore plus loin dans le développement durable de notre commune.

L'Agenda 21 : qu'est-ce c'est déjà ?

C'est la feuille de route de l'équipe municipale pour le développement et la gestion durables de la commune.

L'agenda 21 est une démarche volontaire. C'est un projet de territoire qui inscrit les actions de la commune dans une logique de développement durable et solidaire. Ce projet de territoire s'est d'ailleurs construit dans une approche participative et ouverte, nous y tenions.

Sorède a fait le choix de se projeter sur 10 ans.

L'Agenda 21 de Sorède 2017-2027 en quelques chiffres...

- ⇒ 7 mois de réflexion
- ⇒ 18 entretiens individuels avec les élus
- ⇒ 5 entretiens individuels avec les agents
- ⇒ 4 entretiens individuels avec les personnes ressources du territoire.
- ⇒ 8 Comités de Pilotage
- ⇒ 8 Comités Techniques
- ⇒ 1 Séminaire
- ⇒ 3 Balades urbaines + 2 réunions de concertation avec les habitants

150 pistes d'actions proposées,
35 retenues pour le programme d'actions



Axe 1

Une institution de plus en plus proche de ses concitoyens, en véritable soutien aux initiatives citoyennes

Action 1.1 : Construire une Charte pour mieux orienter les missions des agents vers le développement durable.

Action 1.2 : Construire une grille d'évaluation des projets au regard du Développement Durable, à employer pour chaque décision engageant un vote et/ou une dépense relatifs aux projets à venir.

Action 1.3 : Établir un protocole de circulation de l'information avec les structures supra-communales.

Action 1.4 : Organiser une journée/balade citoyenne annuelle pour sensibiliser/créer du lien.

Action 1.5 : Accompagner les écoles dans leur engagement en faveur du Développement Durable et viser l'obtention du label « Éco-école® » ou équivalent.

Action 1.6 : Approfondir le rôle et le fonctionnement des délégués de quartier.

Action 1.7 : Mettre à l'honneur des acteurs sorédiens engagés dans le Développement Durable.

Action 1.8 : Créer un fonds de subventions exceptionnelles pour des projets en faveur du Développement Durable, encadré par une « Charte de Soutien à l'initiative citoyenne et associative ».

Action 1.9 : Pérenniser le groupe de travail citoyen impliqué dans l'élaboration de l'Agenda 21 et l'élargir aux délégués de quartier, pour suivre et évaluer le programme d'actions.

Action 1.10 : Utiliser les réseaux sociaux pour faire circuler l'information et créer du lien (je cherche.../je propose...).

AXE 1 - Pilotes d'action

A 1.1 et 1.2 : Muriel BAISSSET - Direction Générale des Services

A 1.3 Cécile RIBO - Conseillère municipale

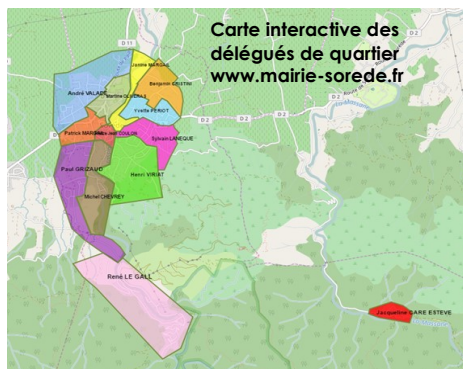
A 1.4 Groupe de Sorédiens

A 1.5 Anne Marie BRUNIE - Conseillère municipale

A 1.6 Bernard MASSINES - Adjoint en charge des délégués de quartier

A 1.7 1.8 et 1.9 Frédérique MARESCASSIER - Adjointe en charge de l'Agenda 21, Développement Durable, Communication

A 1.10 Groupe de Sorédiens



ZOOM action 1.10

Une page Facebook « Les voisins de Sorède » gérée par des Sorédiens a pour but de favoriser les échanges et l'entraide entre les Sorédiens autour de 3 valeurs : ouverture aux autres, gratuité et réciprocité.

Axe 2

Des Gabarres au Néoulous, une multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver

Action 2.1 : Étudier la pertinence d'un périmètre de protection des terres agricoles pour freiner la spéculation foncière et limiter l'apparition de friches.

Action 2.2 : Créer des jardins familiaux.

Action 2.3 : Adopter une gestion durable et pédagogique des espaces verts.

Action 2.4 : Réhabiliter l'arbo-retum.

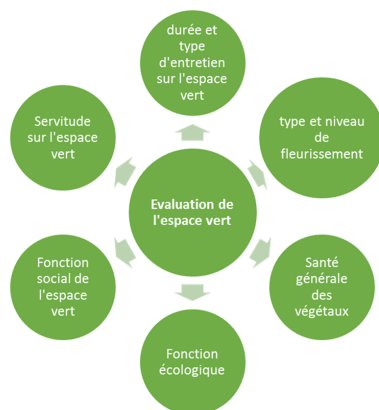
Action 2.5 : Renforcer la collaboration et le dialogue avec l'ESAT Les Micocouliers.

Action 2.6 : Installer des nichoirs (à oiseaux, à insectes, à chauve-souris) pour valoriser la biodiversité et réguler la prolifération de moustiques

Action 2.7 : Construire des jeux pour enfants au Mas del Ca.

Action 2.8 : Poursuivre l'organisation d'évènements pédagogiques et/ou citoyens au Mas del Ca pour faire connaître le site, sensibiliser, créer du lien.

Projet de gestion différenciée



AXE 2 - Pilotes d'action

A 2.1 Bernard MASSINES - Adjoint à l'agriculture et Hervé CADÈNE - Adjoint à l'urbanisme

A 2.2 : Mireille MESTRES – Maire adjointe en charge du fleurissement et espaces verts

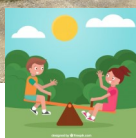
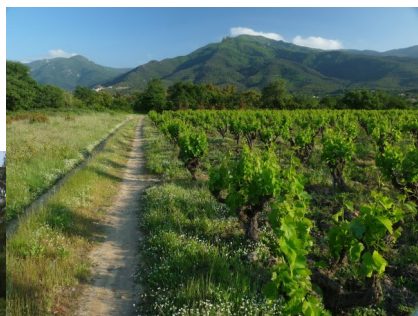
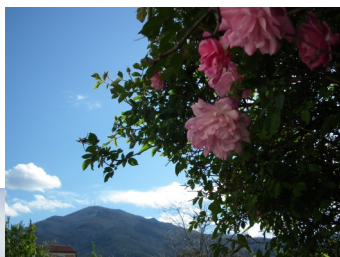
A 2.3 Mireille MESTRES – Maire adjointe - Commission Fleurissement. Conseillère municipale et Jean-Louis CHEVREY Services techniques

A 2.4 Jean-Louis CHEVREY - Services techniques

A 2.5 Yves PORTEIX - Maire

A 2.6 Rémy BLANC – Conseiller municipal avec le Conseil Municipal des Enfants et les Écoles

A 2.7 - 2.8 Sylvie STANTINA – Adjointe au maire en charge des animations



ZOOM action 2.3

Paul, stagiaire licence en développement durable a cartographié tous les espaces verts et naturels communaux. Le conseil municipal a approuvé un plan d'actions en faveur d'une gestion différenciée des espaces : 10 actions seront réalisées en 2017 !

Axe 3

Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

Action 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre un schéma d'aménagement des liaisons douces.

Action 3.2 : Étudier d'autres solutions de mobilités alternatives.

Action 3.3 : Installer une borne de recharge pour véhicules électriques.

Action 3.4 : Créer une passerelle supplémentaire sur le Tasio et aménager un secteur au bord de l'eau en le connectant à d'autres aires de jeux du village.

Action 3.5 : Finaliser le projet d'aire de jeux de la Rourède en le tournant plus vers la rivière.

Action 3.6 : Veiller à la bonne application du règlement du Plan Local d'Urbanisme et s'assurer qu'il n'empêche pas le développement de projets écologiquement exemplaires.

Action 3.7 : Mieux connaître le foncier du territoire communal. Construire un référentiel pour identifier le foncier stratégique.

Action 3.8 : Se constituer des réserves foncières bâties et non bâties (pour l'agriculture, la nature, le commerce, l'habitat social, le développement urbain...). Valoriser la ressource foncière [...].

Action 3.9 : Avoir une approche exemplaire et durable de l'urbanisme et de l'aménagement dès la conception des opérations.

AXE 3—Pilotes d'action

A 3.1 Remy BLANC – Conseiller municipal- et Cyril GASCT - Délégué communautaire

A.3.2 : Frédérique MARESCASSIER—Adjointe en charge de l'Agenda 21

A 3.3 Pierre SOLANE – Conseiller municipal

A 3.4 Bernard MASSINES – Adjoint en charge des services techniques et Hervé CADENE – Adjoint en charge de l'urbanisme

A 3.5 Hervé CADENE – Adjoint en charge de l'urbanisme

A 3.6 Yves PORTEIX - Maire

A 3.7 Yves PORTEIX - Maire et Hervé CADENE – Adjoint en charge de l'urbanisme

A.3.8 Bernard MASSINES – Adjoint en charge de l'agriculture et Hervé CADENE – Adjoint en charge de l'urbanisme

A 3.9 Yves PORTEIX—Maire et Hervé CADENE Adjoint en charge de l'urbanisme



ZOOM action 3.5

Le Conseil municipal des enfants a participé au choix et emplacement des jeux sur la Rourede. Une enveloppe budgétaire a été votée par le Conseil municipal. En 2017, les services municipaux ont réalisé un premier mur en pierre sur site.

Axe 4

Des petites ruelles à la place de la République, donner du caractère au cœur de village, pour un dynamisme au service de tous

Action 4.1 : Lancer une étude sur l'accessibilité des commerces (piétonisation du cœur de village, regroupement des commerces, construction de halles pour commerces semi-sédentaires, stationnement...).

Action 4.2 : Inciter les associations à faire leurs achats dans les commerces locaux.

Action 4.3 : Etre en veille notamment sur le patrimoine exceptionnel en cœur de village (moulin à huile, château...). Entamer le dialogue avec certains propriétaires pour réfléchir à une valorisation de ces sites.

Action 4.4 : Monter un groupe de travail Communauté de Communes/Chambre de Commerce et d'Industrie/Commune pour étudier le potentiel des marchés de niche et

le potentiel d'utilisateurs d'un espace de coworking

Action 4.5 : Anticiper et appuyer la future Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) communautaire.

Action 4.6 : Finaliser le projet de l'ER5 et développer d'autres opérations de ce type.

Action 4.7 : En collaboration avec la Communauté de Communes créer un itinéraire de découverte dans le village, appuyé de panneaux et d'un mini-guide permettant de valoriser le patrimoine

Action 4.8 : Encourager les citoyens à s'approprier l'espace public (incroyables comestibles, jardins de trottoir, fleurissement des pas de porte...).

AXE 4—Pilotes d'action

A 4.1 Sylvie STANTINA - Adjoint en charge des commerces et Commission commerces

A 4.2 Bernard MASSINES Adjoint en charge des associations

A 4.3 Christian BAILLET – Adjoint en charge du patrimoine

A 4.4 Frédérique MARESCASSIER- Adjointe en charge de l'Agenda 21 et Sylvie STANTINA Adjointe en charge des commerces

A 4.5 et 4.6 Yves PORTEIX - Maire

A 4.7 Alexandre CHARRETT DYKES – Conseiller municipal

A 4.8 Mireille MESTRES – Première adjointe



ZOOM action 4.8

Jardins potagers publics, lieux de plantation et de cueillette sur le modèle de celui installé à la Médiathèque. La Commune souhaite installer des jardins de trottoirs et encourage les Sorédiens à remplacer les mauvaises herbes devant les pas de porte par des fleurs de trottoir.

Les engagements de la Commune pour les 10 ans à venir...

Après ces 7 mois de travaux, aux côtés de certains d'entre vous, de professionnels et de nos services, nous avons décidé de nous engager autour de 4 axes de travail, 4 grands objectifs vers lesquels nous souhaitons arriver.

Ces axes sont traduits concrètement par 35 actions que nous tenions à vous présenter à travers ce livret. Vous pouvez consulter le détail de chaque action sur le site internet www.mairie-sorede.fr

